

bre, et si nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous osons la critiquer, on nous appellera aveuglés partisans.

On parle comme si le gouvernement actuel et les membres de son cabinet avaient fait quelque chose pour faire lever l'embargo sur le bétail. Soyons francs avec nous-mêmes, et soyons justes pour les hommes qui ont été capables de faire lever cet embargo. D'abord, c'est le résultat d'une promesse faite par le gouvernement britannique au Canada par l'intermédiaire de sir Robert Borden en 1917. C'est l'accomplissement de cette promesse. Vous trouverez dans le *Journal of the Parliaments of the Empire* un discours de M. Asquith où ce dernier disait :

La loi ayant pour objet la prohibition de l'admission du bétail étranger, fut proposée par un gouvernement dont il faisait partie, non en vue de la protection du fermier britannique contre la concurrence étrangère, mais pour obtenir l'immunité à ses troupeaux contre l'importation possible de maladies étrangères. Dans les années qui suivirent, une agitation croissante se manifesta en faveur de l'abolition de ces restrictions en ce qui concerne la source canadienne d'approvisionnement.

Bien que, depuis nombre d'années, il fût fermement convaincu que le bétail canadien dût et pût être librement admis en ce pays sans aucun danger réel pour nos propres troupeaux et les sources indigènes d'approvisionnement, il était toujours prêt à concéder que de très forts arguments pouvaient être présentés d'un côté comme de l'autre.

Il y a, cependant, deux nouveaux facteurs qui devaient être concluants pour la Chambre.

Je ne trouve pas cela dans le discours du trône.

Le premier et le plus important est ce qui s'est passé à la conférence impériale de 1917.

Les honorables messieurs n'étaient pas au pouvoir en 1917.

Il ne peut concevoir comment quelqu'un ayant lu les délibérations de cette conférence, et les commentaires autorisés et officiels qui en ont été faits subséquemment par une non moindre autorité que le premier ministre lui-même, pourrait soutenir sérieusement qu'il n'est pas engagé d'honneur envers l'un de nos plus grands Domainions à exécuter la solennelle promesse faite alors.

C'est l'exécution de cette promesse, basée sur la santé de notre bétail. Et je désire dire quelque chose à la louange d'un monsieur qui n'est pas dans cette Chambre et qui se trouve dans l'autre Chambre, mais qui, heureusement, était alors ministre de l'Agriculture. Il est vétérinaire et agriculteur. Je parle de l'honorable Dr Tolmie. C'est la déposition péremptoire du Dr Tolmie devant cette commission anglaise qui a décidé du sort de cette loi prohibitive et nous a permis de prouver que depuis 30 ans le Canada a été le pays du monde dont le bétail était le plus sain—du monde entier, remarquez bien. Jamais plus ce fait ne peut-être mis en doute, après le témoignage concluant donné par le Dr Tolmie.

L'hon. M. POPE.

Il existe certaines complications en cette matière. Nous avons avec les Etats-Unis un accord par lequel nos bestiaux de race peuvent entrer en franchise dans le pays. Si nous devions importer des animaux de race d'Angleterre, où les épizooties existent, et les admettre dans notre pays, vous pourriez être sûrs que le marché des Etats-Unis se fermerait à nos bestiaux de race. C'est là une question très sérieuse, et il nous faut la prendre en considération ainsi que d'autres choses.

Maintenant, si vous entrez dans les détails de cette question, vous apprendrez quelque chose au sujet des règlements qui accompagnent le cadeau merveilleux dont il est question dans le discours du trône. Qui est le ministre actuel de l'Agriculture, dont l'expérience en matière de manutention des bestiaux est si peu étendue qu'il a offert cette approbation sans réserve au représentant de Sa Majesté pour qu'elle nous soit transmise. Je ne le sais pas; mais il ne serait pas mal de la remplacer par un autre. Dans les règlements, nous trouvons, en premier lieu, que ces animaux doivent être gardés à l'écart des autres pendant trois jours au moins—à Montréal, par exemple. Il faut qu'ils restent là et qu'ils y soient nourris pendant trois jours; il faut qu'ils soient examinés tous les jours par un vétérinaire, pour qu'il voie exactement comment ils se portent. Ensuite, il faut qu'il y ait un vétérinaire sur chaque navire, et pendant le voyage il faut que ces animaux soient inspectés tous les jours par ce vétérinaire. A leur arrivée de l'autre côté, il n'y a pas de limite à la période pendant laquelle ils peuvent avoir à attendre une inspection convenable avant d'être envoyés au marché. Maintenant, calculez ce qu'il en coûte de nourriture et de soins pour l'expédition de bestiaux de commerce ordinaire, car c'est de cela que traite cette Loi de l'importation des animaux. Elle ne parle pas d'animaux de race; elle n'emploie même pas le mot "bœuf"; elle emploie l'expression "bétail de commerce". Considérez toute la dépense à faire pour chacun de ces animaux. C'est pourquoi je répète que c'est une fausse note que le gouvernement du jour a demandé à Son Excellence de nous donner dans ce discours du trône.

L'arrangement comporte nombre de dispositions impraticables. Mais qui est allé en Angleterre de la part du présent Gouvernement pour traiter cette affaire? Le ministre des Finances, le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre du Travail s'y trouvaient, je crois. Je ne sais pas si l'un des trois était capable de traire une vache.

L'honorable M. DANDURAND: Il y avait les experts du ministère de l'Agriculture.